

Entre les soussignés :

Laurent Festaz, Boulanger demeurant à Campagne sur Arize

06.12.61.30.06

Mail : laurent.festaz@gmail.com

Ci-après dénommé le, producteur de premiere part

Et :

demeurant

Tél :

Mail :

Ci-après dénommé(s) le, consommateur de seconde part

« En adhérant à ce contrat, nous préachetons une production, manifestons notre solidarité envers des producteurs engagés dans une démarche durable et contribuons à faire vivre des exploitations respectueuses de l'environnement ».

1 - OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement du consommateur par le producteur en pain que le consommateur s'engage à acheter à forfait pour toute la durée de la saison selon un calendrier de livraisons régulières. La durée de la saison est fixée à l'année civile

2024

Une liste précisant les qualités, natures et quantités des produits composant la livraison doit être annexée au contrat et en faire partie intégrante. Cependant, le producteur se réserve le droit de modifier sa production en fonction des aléas.

2 - DEFINITION DU PANIER :

Les parties sont solidaires des aléas de production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, etc...). En conséquence elles déclarent expressément accepter ces aléas sans pouvoir former aucune réclamation dans l'hypothèse où la valeur d'une livraison ou de l'ensemble des livraisons réalisées en exécution du contrat serait supérieure ou inférieure au prix forfaitaire. Dans l'hypothèse où le présent contrat serait conclu avec plusieurs acheteurs se partageant une livraison, ceux-ci feront leur affaire personnelle du partage des produits composant leur part.

3 - MODE DE PRODUCTION :

Le producteur s'engage à fournir les produits objet du présent contrat, sans produit chimique de synthèse et sans O.G.M., dans le strict respect des règles et des normes sanitaires et vétérinaires de production, de conservation et de livraison applicables à sa profession. Il s'oblige, notamment, à assurer la complète traçabilité des produits qu'il livrera au consommateur. Le producteur s'interdit de distribuer des produits qui auraient été congelés sauf à en aviser le consommateur.

4 - ORGANISATION DES LIVRAISONS :

En exécution du présent contrat, le producteur procédera à

25

livraisons selon un rythme d'une livraison toutes les 2 semaines. Les livraisons des produits auront lieu le jeudi de 18h00 à 19h00 à la salle du jeu de Mail à Pamiers(09). Toutefois, ce calendrier sera susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas . Le producteur garantit que la réglementation sanitaire sera respectée lors de chaque livraison. Si le consommateur est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs livraisons, il fera son affaire de faire retirer son panier en ses lieux et place par une personne de son choix.

5 - PRIX :

Le présent contrat est conclu moyennant un prix global forfaitaire de€, soit une somme de€ par livraison . Il est expressément convenu que ce prix ne sera pas susceptible d'être révisé ou modifié pour quelque cause que ce soit. Il est expressément convenu que ce prix a été déterminé exclusivement en fonction des coûts de production et besoins et non en considération des quantités et variétés de produits qui seront distribués. Le paiement du prix interviendra par chèques datés du jour de leur émission et libellés à l'ordre de **Laurent Festaz** que le consommateur adressera au producteur à la signature du présent contrat selon les modalités suivantes :

- En une seule fois, soit un chèque de € (*uniquement si inférieur à 75€*)
- En 6 fois sans frais ni intérêts, soit 6 chèques de€
- En 12 fois sans frais ni intérêts, soit 12 chèques de€

Dans les 2 derniers cas, le producteur présentera le premier chèque à l'encaissement à réception, les autres étant remis à l'encaissement le 1er jour d u mois et de manière régulière sur l'année (tous les mois ou tous les 2 mois) . En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé du consommateur avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 121-25 du Code de la Consommation.

6 - FACULTE DE RENONCIATION - RESILIATION DU CONTAT

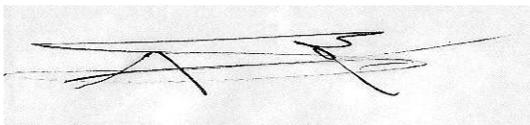
Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, le consommateur a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée au producteur, peut être notifiée au moyen du formulaire détachable joint au présent contrat ou sur papier libre.

Fait à Pamiers Le
En deux exemplaires originaux.

Exemplaire producteur

Le Producteur

Le consommateur



Référent(e) pain : Pascale Querol
Le producteur Laurent Festaz
Mail : laurent.festaz@gmail.com
Tél : 06 12 61 30 06

Nom :

Pain	Prix Unitaire	Nb.	Prix
Pain de campagne Boule de 1,4kg	6,60 €		
Pain de campagne long de 1,4kg	6,60 €		
Pain de campagne moulé de 850gr	4,00 €		
Pain complet T110 de 850gr	4,00 €		
pain de seigle de 850gr	4,00 €		
pain integral (avec son) T150 de 850gr	4,00 €		
pain au sésame de 600gr	4,00 €		
pain au pavot de 600gr	4,00 €		
pain aux raisins de 600gr	4,00 €		
petit épeautre de 700gr	5,50 €		
pain aux noix de 600gr	5,50 €		
pain aux noix/raisins de 600 gr	5,50 €		
TOTAL POUR UN COLIS			
TOTAL POUR 25 COLIS			

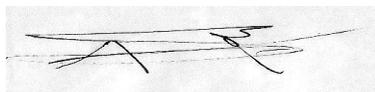
- En une seule fois, soit un chèque de € (uniquement si inférieur à 75€)
- En 6 fois sans frais ni intérêts, soit 6 chèques de€
- En 12 fois sans frais ni intérêts, soit 12 chèques de€

Fait à Pamiers Le
En deux exemplaires originaux.

Exemplaire producteur

Le Producteur

Le consommateur



Réferent(e) Pain : Pascale Querol
Mail : laurent.festaz@gmail.com
Tél : 06.12.61.30.06

Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-dessous :

ANNULATION DE COMMANDE

Code de la consommation, articles L. 121-23 à L. 121-26

CONDITIONS :

Compléter et signer ce formulaire
L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception
Utiliser l'adresse figurant au dos

L'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après :

Nature du bien ou du service commandé :

Date de la commande

Nom et adresse du client :

Signature du client

Entre les soussignés :

Laurent Festaz, Boulanger demeurant à Campagne sur Arize

06.12.61.30.06

Mail : laurent.festaz@gmail.com

Ci-après dénommé le, producteur de premiere part

Et :

demeurant

Tél :

Mail :

Ci-après dénommé(s) le, consommateur de seconde part

« En adhérant à ce contrat, nous préachetons une production, manifestons notre solidarité envers des producteurs engagés dans une démarche durable et contribuons à faire vivre des exploitations respectueuses de l'environnement ».

1 - OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement du consommateur par le producteur en pain que le consommateur s'engage à acheter à forfait pour toute la durée de la saison selon un calendrier de livraisons régulières. La durée de la saison est fixée à l'année civile

2024

Une liste précisant les qualités, natures et quantités des produits composant la livraison doit être annexée au contrat et en faire partie intégrante. Cependant, le producteur se réserve le droit de modifier sa production en fonction des aléas.

2 - DEFINITION DU PANIER :

Les parties sont solidaires des aléas de production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, etc...). En conséquence elles déclarent expressément accepter ces aléas sans pouvoir former aucune réclamation dans l'hypothèse où la valeur d'une livraison ou de l'ensemble des livraisons réalisées en exécution du contrat serait supérieure ou inférieure au prix forfaitaire. Dans l'hypothèse où le présent contrat serait conclu avec plusieurs acheteurs se partageant une livraison, ceux-ci feront leur affaire personnelle du partage des produits composant leur part.

3 - MODE DE PRODUCTION :

Le producteur s'engage à fournir les produits objet du présent contrat, sans produit chimique de synthèse et sans O.G.M., dans le strict respect des règles et des normes sanitaires et vétérinaires de production, de conservation et de livraison applicables à sa profession. Il s'oblige, notamment, à assurer la complète traçabilité des produits qu'il livrera au consommateur. Le producteur s'interdit de distribuer des produits qui auraient été congelés sauf à en aviser le consommateur.

4 - ORGANISATION DES LIVRAISONS :

En exécution du présent contrat, le producteur procèdera à

25

livraisons selon un rythme d'une livraison toutes les 2 semaines. Les livraisons des produits auront lieu le jeudi de 18h00 à 19h00 à la salle du jeu de Mail à Pamiers(09). Toutefois, ce calendrier sera susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas . Le producteur garantit que la réglementation sanitaire sera respectée lors de chaque livraison. Si le consommateur est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs livraisons, il fera son affaire de faire retirer son panier en ses lieux et place par une personne de son choix.

5 - PRIX :

Le présent contrat est conclu moyennant un prix global forfaitaire de€, soit une somme de€ par livraison . Il est expressément convenu que ce prix ne sera pas susceptible d'être révisé ou modifié pour quelque cause que ce soit. Il est expressément convenu que ce prix a été déterminé exclusivement en fonction des coûts de production et besoins et non en considération des quantités et variétés de produits qui seront distribués. Le paiement du prix interviendra par chèques datés du jour de leur émission et libellés à l'ordre de **Laurent Festaz** que le consommateur adressera au producteur à la signature du présent contrat selon les modalités suivantes :

- En une seule fois, soit un chèque de € (uniquement si inférieur à 75€)
- En 6 fois sans frais ni intérêts, soit 6 chèques de€
- En 12 fois sans frais ni intérêts, soit 12 chèques de€

Dans les 2 derniers cas, le producteur présentera le premier chèque à l'encaissement à réception, les autres étant remis à l'encaissement le 1er jour d u mois et de manière régulière sur l'année (tous les mois ou tous les 2 mois) . En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé du consommateur avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 121-25 du Code de la Consommation.

6 - FACULTE DE RENONCIATION - RESILIATION DU CONTAT

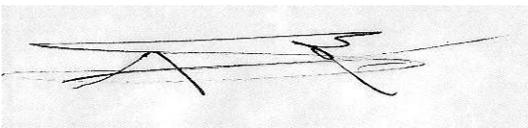
Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, le consommateur a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée au producteur, peut être notifiée au moyen du formulaire détachable joint au présent contrat ou sur papier libre.

Fait à Pamiers Le
En deux exemplaires originaux.

Exemplaire consommateur

Le Producteur

Le consommateur



Référent(e) pain : Pascale Querol
Le producteur Laurent Festaz
Mail : laurent.festaz@gmail.
Tél : 06 12 61 30 06

Nom :

Pain	Prix Unitaire	Nb.	Prix
Pain de campagne Boule de 1,4kg	6,60 €		
Pain de campagne long de 1,4kg	6,60 €		
Pain de campagne moulé de 850gr	4,00 €		
Pain complet T110 de 850gr	4,00 €		
pain de seigle de 850gr	4,00 €		
pain integral (avec son) T150 de 850gr	4,00 €		
pain au sésame de 600gr	4,00 €		
pain au pavot de 600gr	4,00 €		
pain aux raisins de 600gr	4,00 €		
petit épeautre de 700gr	5,50 €		
pain aux noix de 600gr	5,50 €		
pain aux noix/raisins de 600 gr	5,50 €		
TOTAL POUR UN COLIS			
TOTAL POUR 25 COLIS			

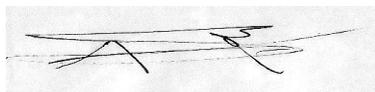
- En une seule fois, soit un chèque de € (uniquement si inférieur à 75€)
- En 6 fois sans frais ni intérêts, soit 6 chèques de€
- En 12 fois sans frais ni intérêts, soit 12 chèques de€

Fait à Pamiers Le
En deux exemplaires originaux.

Exemplaire consommateur

Le Producteur

Le consommateur



Réferent(e) Pain : Pascale Querol
Mail : laurent.festaz@gmail.com
Tél : 06.12.61.30.06

Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-dessous :

ANNULATION DE COMMANDE

Code de la consommation, articles L. 121-23 à L. 121-26

CONDITIONS :

Compléter et signer ce formulaire
L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception
Utiliser l'adresse figurant au dos

L'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après :

Nature du bien ou du service commandé :

Date de la commande

Nom et adresse du client :

Signature du client